

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 129/99

ÉFAI – 990374 – AMR 36/05/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTIONS SOMMAIRES PRÉSUMÉES DE 11 CIVILS

HAÏTI

Monfils “Calypso” Alexandre
Issé “Ti-Tonton” Austin
“Dadou”
Lionel “Nene” Louis, 44 ans
Dieumaitre Charles, 25 ans
Dieunord Voltaire, 22 ans
Michael Louis
Eddy “Rasta” Saint Jean
Saint Fils Gilles
Mira Registre
Joseph Gilbert Gilles

Londres, le 3 juin 1999

Les 11 civils nommés ci-dessus ont été abattus par la police à Carrefour Feuilles, quartier de la capitale, Port-au-Prince, le 28 mai 1999, dans des circonstances laissant à penser qu'ils ont été sommairement exécutés.

Les trois premiers avaient été remis à la police par des habitants, qui pensaient qu'ils appartenaient à une bande armée opérant depuis les collines qui dominent Carrefour Feuilles. La police a affirmé que ces trois personnes avaient été tuées dans une fusillade, mais des membres de la population locale ont démenti cette version des faits, déclarant qu'ils avaient vu la police tirer sur ces hommes alors qu'ils avaient été appréhendés et étaient allongés à terre.

Les policiers auraient ensuite arrêté « *aux fins d'interrogatoire* » huit habitants de Carrefour Feuilles en différents endroits, dans le cadre de l'opération lancée afin de débusquer la bande armée. Après que des habitants eurent reçu pour consigne de quitter la zone, plusieurs personnes ont déclaré avoir entendu une série de coups de feu. D'après le commissaire de police chargé de l'opération, les huit résidents arrêtés ont été abattus alors qu'ils tentaient d'échapper aux forces de l'ordre. Toutefois, des membres de leurs familles et des témoins indépendants ayant vu ultérieurement leurs corps à la morgue de la ville ont déclaré qu'ils semblaient avoir été sommairement exécutés, tous ayant été tués d'une seule balle, tirée dans la tête pour dix d'entre eux et dans le cœur pour le onzième.

Des policiers ayant pris part à cette opération, dont plusieurs fonctionnaires de haut rang, ont été identifiés par des membres de la population locale.

Le ministre de la Justice a immédiatement ordonné l'ouverture d'une information judiciaire sur ces homicides et l'inspecteur général de la police annoncé qu'une enquête interne avait été ouverte. Selon de récentes informations, un mandat d'amener a été décerné à l'encontre du commissaire de police de Port-au-Prince aux fins d'interrogatoire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Police nationale d'Haïti (PNH) a été créée en juillet 1995. En 1998, la direction de la police a ouvert des enquêtes officielles sur la plupart des cas de décès par balle signalés, mais s'en est abstenue pour les allégations faisant état de torture et d'autres formes de mauvais traitements. En juillet, la PNH a déclaré que 28 de ses membres avaient été suspendus au cours de l'année pour violation des droits humains. Néanmoins, seuls quelques uns ont été arrêtés et inculpés ou traduits en justice. D'après la *Misyon Sivil Entènasyonan an Haïti* (Mission civile internationale en Haïti, MICIVIH) – force civile mandatée conjointement par les Nations unies et l'Organisation des États américains (OEA) pour surveiller la situation des droits humains et aider les autorités à renforcer les institutions ainsi qu'à éduquer la population aux droits fondamentaux –, 31 cas de personnes tuées par balle par des policiers ont été recensés en 1998 ; la police était présumée avoir fait un usage abusif de la force dans onze de ces cas.

ACTION RECOMMANDÉE : télex/aérogramme/lettre par avion/fax (en français) :

- dites-vous préoccupé par le fait que 11 civils ont été tués par la police dans des circonstances laissant à penser qu'ils ont été sommairement exécutés ;
- réjouissez-vous qu'une information judiciaire et une enquête interne à la police aient été ouvertes sur les circonstances de ces homicides et exhortez le gouvernement à veiller à ce que ces investigations soient exhaustives et impartiales, à ce que leurs

résultats soient rendus publics et à ce que les responsables soient traduits en justice ;

– appelez les autorités haïtiennes à faire en sorte que les dispositions relatives à l'utilisation des armes à feu par tous les policiers soient conformes aux normes internationales en la matière ;

– demandez instamment au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de l'Inspection générale de la police, chargée de l'enquête, et faire en sorte que les fonctionnaires de police reçoivent une formation approfondie en matière de droits humains.

APPELS À :

Président :

S.E. Monsieur René Préval
Président de la République d'Haïti
Présidence de la République d'Haïti
Palais National, Champ de Mars
Port-au-Prince, Haïti

Fax : 509 223 0241

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Justice et de la Sécurité publique :

Monsieur Camille Leblanc
Ministre de la Justice et de la Sécurité publique
Ministère de la Justice
19 Avenue Charles Sumner
Port-au-Prince, Haïti

Fax : 509 245 0474

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Secrétaire d'État à la Sécurité publique :

Monsieur Robert Manuel
Secrétaire d'État à la Sécurité publique
Ministère de la Justice
19 Avenue Charles Sumner
Port-au-Prince, Haïti

Fax : 509 245 0474

Télex : 20166 Justice

Formule d'appel : Monsieur le Secrétaire d'État,

COPIES À :

Organisation non gouvernementale :

National Coalition for Haitian Rights (NCHR)
275 Seventh Avenue, 25th Floor
New York, NY 10001
États-Unis

Fax : 1 212 337 0028

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays.

Si Haïti ne dispose d'aucun représentant diplomatique dans votre pays, veuillez envoyer une copie de vos appels :

– à l'ambassade d'Haïti à Paris (**Fax :** 33 1 42 27 02 05),

– ou à l'ambassade d'Haïti à Washington (**Fax :** 1 202 745 7215).

Premier Ministre:

Monsieur Jacques Edouard Alexis
Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et
de la Défense Nationale
Villa d'Accueil, Delmas 60
Musseau, Port-au-Prince
Haïti

Fax : 509 245 1624

Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre,

Directeur de la Police nationale d'Haïti :

Monsieur Pierre Denize
Directeur de la Police nationale d'Haïti (PNH)
Rue Pacot, Port-au-Prince
Haïti

Fax : 509 245 7374

Formule d'appel : Monsieur le Directeur,

Ministre des Affaires étrangères :

Monsieur Fritz Longchamps
Ministre des Affaires Étrangères
Bvd Harry Truman
Cité de l'Exposition
Port-au-Prince, Haïti

Fax : 509 223 5261

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Organisation de défense des droits humains :

Plate-forme des Organisations Haïtiennes des Droits de
l'Homme (POHDH)
Casier Postal 19181
Port-au-Prince
Haïti

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 JUILLET 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -